

**REVENDICATIONS GLOBALES****APERÇU**

La Politique sur les revendications globales (PRG) imposée unilatéralement par le Canada a longtemps été critiquée par les Premières nations parce qu'elle ne reflète pas le droit canadien ou international, en raison des coûts prohibitifs associés à la négociation et à l'inclusion de clauses d'extinction et parce qu'elle peut créer des intérêts concurrents entre les détenteurs de droits des Premières nations.

À la suite de la dissolution en 2013 du processus de Comité supérieur de supervision (CSS) entre l'Assemblée des Premières Nations et le Canada sur les revendications globales, et

de la publication du rapport Eyford en 2014, Joe Wild, sous-ministre adjoint (SMA), Secteur des traités et des gouvernements autochtones, a reçu le mandat de lancer un processus exploratoire avec les Premières Nations comme alternative aux politiques de PRG/droits inhérents.

Le 14 février 2018, le premier ministre Trudeau a annoncé que le gouvernement irait de l'avant avec la loi-cadre sur la reconnaissance des droits. Ce cadre constituerait la base d'une nouvelle PRG

L'APN n'a participé à aucun de ces processus.

**COMPTE RENDU**

En 2018, l'APN a présenté un plan de travail et un budget à Relations Couronne-Autochtones Canada (RCAC) pour entreprendre la réforme

de la PRG. Cette proposition a été rejetée par RCAC.

**PROCHAINES ÉTAPES**

La réforme de la PRG demeure une priorité pour l'APN. L'APN continuera de faire pression sur RCAC pour tenir des discussions sur cette importante question.